

**Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson le
17 décembre 2015**

Présidence : Mme Natacha Zari-Stucki

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa Commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier : La Municipalité est autorisée à financer les dépenses complémentaires réalisées dans le cadre de l'acquisition par vente à terme de la parcelle n° 92 située à la Rue Jean-Lecomte et la construction d'un parking de 63 places, selon le descriptif du préavis n° 569/15, de maximum CHF 210'000.-.

Article deux : Un crédit de CHF 210'000.- lui est accordé à cet effet. La dépense nette sera portée au compte « Dépenses d'investissement » et amortie en 5 ans.

Ainsi délibéré en séance du 17 décembre 2015.

La Présidente :



Natacha Zari-Stucki



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich